

Les objets volants du marais sous surveillance

Loire-Atlantique - 02 Juin



• Dans le marais salant, non loin de Saillé dimanche matin : quatre services d'État ont fait cause commune. |

Isabelle GUILLERMIC.

ULM, paramoteurs, hélicoptères... aiment survoler le marais salant. Oiseaux et riverains apprécient moins. Une opération de contrôle a eu lieu, dimanche. Et cela devrait recommencer cet été.

« Voilà trois ans que le sous-préfet reçoit des plaintes d'associations de protection de l'environnement, mais aussi de paludiers », annonce l'adjudant-chef de gendarmerie, Jean-Paul Le Tilly. Il est en poste à Guérande et s'occupe beaucoup d'environnement.

Paramoteurs, ULM, hélicoptères, petits avions... apprécient particulièrement le marais salant de Guérande et les traits du Croisic : au point, parfois, de s'approcher dangereusement de la terre et de l'eau... en dessous des 150 mètres autorisés !

« Un risque pour les animaux »

Les oiseaux, eux, ne peuvent pas porter plainte, pourtant ils sont les premières victimes de ces comportements. « **Les enjeux écologiques sont importants pour cette zone classée Natura 2000 et soumise à la directive Oiseaux**, confie Chloé Monfort, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). **C'est un risque pour les animaux lorsqu'ils nidifient, comme en ce moment, mais aussi en hiver lorsqu'ils se reposent dans le marais en période de migration** ». L'État a donc décidé de « prendre le taureau par les cornes » pour éviter que les objets volants ne deviennent purement et simplement indésirables au-dessus de cette zone naturelle de travail.

« **Tous les pratiquants ont été invités à se réunir à la sous-préfecture de Saint-Nazaire au début de l'année 2013. La majorité d'entre eux ont compris l'intérêt du message, mais il reste quelques irréductibles** », reconnaît M. Le Tilly.

Les pratiquants de paramoteur par exemple ne décollent plus, à la demande de la gendarmerie, de Kerignon au pied du coteau de Guérande : « **C'était une nuisance pour les riverains et pour les oiseaux. Mais c'est vrai qu'on en voit moins qu'avant, je ne sais pas où ils vont maintenant** ».

Faire savoir que nous faisons des contrôles

Donc, pour les « volants malcomprenants », quatre services d'État ont fait cause commune, dimanche, dans le marais : deux gendarmes spécialisés dans les transports aériens et un gendarme de Guérande, l'Unité littorale 44 des Affaires maritimes, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et la Dreal. Ces huit personnes se sont scindées en deux groupes : l'un basé à Sissable, l'autre non loin de Saillé au niveau du Pont neuf.

Leur but ? Vérifier la hauteur de vol des passants des cieux... Les jumelles de mesure des gendarmes des transports aériens sont sans appel. En dessous de 150 m, on est en infraction. **« C'est vrai que 150 m, ce n'est pas grand-chose ! C'est pourtant la réglementation. Les gens ont souvent l'impression qu'ils volent trop bas, pourtant ils sont dans la bonne limite »**, confie l'un des deux spécialistes.

D'ailleurs, dimanche, le trafic était assez calme : en fin de journée, les fonctionnaires avaient observé une vingtaine de passages et aucune infraction. **« Ce qu'on cherche surtout c'est à faire savoir que nous faisons des contrôles »**, reconnaît Chloé Monfort. D'autres opérations du même type devraient avoir lieu cet été.

Et si contrevenant il y a, que risque-t-il ? **« C'est une infraction de première classe, une amende et dans les cas graves une radiation ! Tout dépend du comportement du pilote : est-il dangereux ou pas ? Il nous faut savoir apprécier les circonstances »**.

Certains actes s'apparentent à de la destruction volontaire : **« Quand on passe et repasse au même endroit pour faire la bonne photo du nid par exemple »**.

Des contrôles aériens dans le marais salant

Loire-Atlantique - 02 Juin



• Au centre, un gendarme spécialisé dans les transports aériens équipé de jumelles de mesure. |

« Ce qu'on voulait, c'est être vus. La journée a été assez calme, avec 20 passages constatés et pas d'infraction », confiait, dimanche soir, Chloé Monfort, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Mais l'opération montée dimanche, pour la première fois, dans le marais salant de Guérande, servira au moins à faire passer le message aux usagers du ciel. Le sous-préfet de Saint-Nazaire a reçu, ces trois dernières années, de nombreuses plaintes d'associations de protection de l'environnement et de paludiers (les producteurs de sel) : ULM, paramoteurs, hélicoptères, petits avions avaient tendance à s'approcher un peu trop du sol. En dessous de 150 m, ils sont en infraction et mettent en danger les oiseaux qui vivent ou s'abritent dans cette zone Natura 2000. Après avoir prévenu par le biais de réunions avec les « volants », l'État tape du poing sur la table. Dimanche, gendarmes de Guérande et spécialistes du transport aérien, Dreal, Unité littorale 44 des Affaires maritimes et Office national de la chasse et de la faune sauvage ont fait cause commune. À l'aide de jumelles de mesure, ces huit fonctionnaires ont vérifié que tout le monde volait haut. Une nouvelle opération devrait avoir lieu cet été.